



Clairà, le 16 septembre 2026

Objet : Conseil Municipal du 22 septembre 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter votre présence à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**Mardi 22 septembre 2026
à 18h30, à la salle du Conseil Municipal**

Ordre du jour

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
Procès-Verbal de la séance du 27 juillet 2026 ;
1. Compte rendu des décisions du Maire et des déclarations d'intention d'aliéner ;
 2. Convention en vue de l'étude, du développement et de la réalisation d'un projet photovoltaïque sur la commune de Clairà porté par EDF Power Solutions comportant une promesse de constitution de servitude Chemin rural dit « El cami de sanya » ;
 3. Attribution de cartes cadeaux de Noël aux agents territoriaux ;
 4. Désignation d'un nouveau représentant de la commune à la Commission Locale de l'Eau des nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon ;
 5. Désignation de représentants de la commune au Syndicat mixte départemental du service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
 6. Désignation des délégués au Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion des Nappes de la plaine du Roussillon ;
 7. Subvention exceptionnelle à l'Association d'Accompagnement de Victimes d'Inceste (AAVI 66) ;
 8. Tarification des concessions funéraires du cimetière communal ;
 9. Tarification des droits de place pour le marché de plein vent ;
 10. Cession des terrains communaux cadastrés AB274, AB283 et AB288 sis carrer de las escales - lo pilo nord - à la SCI Laura B. ;
 11. Acquisition de la parcelle AP142 (partielle) sise 59 avenue de la Salanque appartenant à la copropriété dite « Orangerie » ;
 12. Acquisition de la parcelle AA279 sise lieudit « El pou cremat » appartenant à Madame Hanna Joseline ;
 13. Acquisition des parcelles AE16 et AE 155 sise lieudit « Mas bordas » appartenant à Madame Rodriguez Françoise ;
 14. Acquisition des parcelles AP330 et AP333 sises impasse des fleurs appartenant à Madame Bau Marie-Hélène ;
 15. Acquisition de la parcelle AP329 sise impasse des fleurs appartenant à la SCI Anda 66 ;
 16. Acquisition des parcelles AC6, AC7, AC8 sises lieudit « la gran selva » appartenant à Madame Dutres Christine ;
 17. Régime indemnitaire des agents territoriaux : modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et instauration de la prime de responsabilité ;

18. Résultat de la consultation publique sur la dénomination du parc de loisirs de la Torre nord;
19. Présentation du Rapport Social Unique – exercice 2025 ;
20. Pépinière départementale : demande d'attribution d'arbres et d'arbustes – campagne 2026-2027 ;
21. Renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente entre la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée et la commune de Clairà ;
22. Rapport annuel du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité (SYDEEL) du Pays Catalan pour l'exercice 2025 ;
23. Convention administrative de prêt à usage pour l'exécution du service public de restauration scolaire proposée par le Syndicat Mixte pour la restauration collective, l'animation pédagogique et le transport Pyrénées-Méditerranée (SYM) ;
24. Rapport annuel du Syndicat Mixte pour la restauration collective, l'animation pédagogique et le transport (SYM) Pyrénées-Méditerranée pour l'exercice 2025 ;
25. Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;
26. Convention de mandat avec le SYDEEL66 pour la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique de basse tension (BT), d'éclairage public (EP) et de communications électroniques (FT) – Rue de Torreilles ;
27. Convention cadre de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Pyrénées-Orientales en faveur du soutien des commerces de Clairà ;
28. Décision modificative n°2 du Budget principal de l'exercice 2026 ;
29. Convention avec l'association APLEC pour l'enseignement de la langue catalane auprès des écoles maternelle et élémentaire de Clairà.

Marc PETIT



CLAIRÀ